

12/12/18



François CORNUT-GENTILLE

Député de la Haute-Marne

Rapporteur spécial de la commission des finances

Paris, le 5 décembre 2018

Réf. : AN/FCG/TP 15-017

Monsieur,

Vous m'avez fait part de votre profonde opposition à l'égard de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire.

Suite à cette annonce du gouvernement, le groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale avait lancé, dès février dernier, un groupe de travail pour démontrer l'inutilité de cette mesure, ainsi que de proposer des dispositifs plus efficaces et moins contraignants pour améliorer la sécurité des usagers de la route.

A l'issue de ces travaux, les Républicains ont déposé une proposition de loi visant à permettre aux élus locaux de déterminer la vitesse maximale autorisée sur les routes du réseau secondaire sur lesquelles ils ont autorité, et d'améliorer l'entretien des voiries. Ce texte, qui aurait permis de la souplesse, a été examiné en juin dernier, mais la majorité et le gouvernement l'ont rejeté.

La sécurité routière est évidemment un enjeu majeur pour notre pays, mais réduire exclusivement la vitesse ne peut en être l'alpha et l'oméga. Il nous faut investir davantage dans la sécurité et l'état des routes. C'est dans cet objectif que Les Républicains ont proposé de lancer un plan d'investissement pour sécuriser les routes accidentogènes, notamment par un fléchage des sommes perçues au titre des contraventions vers l'amélioration des routes.

En outre, il nous appartient de mettre davantage l'accent sur l'altération de la concentration du conducteur, provoquée soit par l'usage du téléphone au volant, soit par la consommation d'alcool ou de stupéfiants, en sanctionnant véritablement les comportements à risque, plutôt que de pénaliser l'ensemble des usagers quotidiens de la route.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées

François CORNUT-GENTILLE